



Sites Natura 2000

« Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénan », « Dunes et côtes de Trévignon »

Compte-rendu du Groupe de travail sur la Charte Natura 2000 24 juin 2014, 14h - Fouesnant (Mairie, salle du Conseil)

Ordre du jour

- Rappel sur la charte Natura 2000 : objectif, contenu, adhésion, contreparties, contrôle
- Organisation de la charte sur les trois sites
- Examen des propositions de recommandations et d'engagements

Participants

NOM	STRUCTURE
PALLARD Bernard	Association des Petites Iles de France
LECLERC Pauline	DDCS
PETIT DE VOIZE Patrice	FFESSM, CODEP 29
CHARTIER Gil	Association Plein Phare sur Penfret
TREBERN Bernard	Bretagne Vivante SEPNB
THABORE F.	Mairie de Penmarc'h – Service Urbanisme
BUREL Christian	Commune de Penmarc'h
DAUNE Tom	CNG
FONTBONNE Alban	Kite Club Concarnois
MENAND Loïc	SAGE Sud Cornouaille
LAVENANT Philippe	Adjoint au maire de La Forêt Fouesnant
MERRIEN Bernard	Conseiller délégué DD RSE Mairie de la Forêt Fouesnant
YOU Héloïse	AAMP
COULIOU Jean-René	Collectif des pêcheurs plaisanciers de la baie de La Forêt et APBP
MEVEL Francis	APPAK
VARRON Guy	Président APFLG
VERMEULIN Christian	Collectif des associations de plaisanciers de la baie de La Forêt
CARAMARO Laure	Adjointe à l'environnement, mairie de Fouesnant
SOHIEZ Jacques	FNPPSF CD 29 Président A3PF
CHENEDE Serge	FNPPSF APLOC Président
POCHIC Stéphane	Elu à la commune de Loctudy
GICQUEL Cécile	AAMP

BADOUEL Charlotte	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne sud
HERVE Marcel	Association des Plaisanciers du Port de Trévignon (APPT)
CHARRETOUR Michel	Propriétaire à St Nicolas
BOESSE Frédérique	Adjointe à Natura 2000, mairie de Fouesnant
RAGOT Pascal	Chargé de mission Natura 2000 Glénan, mairie de Fouesnant
LECERF Sophie	Chargée de mission Natura 2000 Penmarc'h, CRPMEM Bretagne

Relevé de décisions

Accueil et tour de table.

Précisions préliminaires

Pascal Ragot précise les points suivants :

- Les projets de charte transmis il y a un mois ne correspondent pas à ce qui va être présenté aujourd'hui. Les services de l'Etat on en effet transmis depuis leurs remarques en la matière, portant principalement sur la modification de plusieurs engagements en recommandations car ces derniers n'étaient pas réellement contrôlables. Sur les aspects réglementaires, on ne peut pas proposer un engagement à respecter la réglementation, tout au plus de s'informer en la matière, des modifications ont donc également été apportées en ce sens ;
- Les projets de charte présentés aujourd'hui ne sont pas figés, nous aurons tout loisir en phase d'animation du site de les modifier ou de les amender ;
- Plusieurs recommandations ou engagements proposés font référence à des secteurs du site Natura 2000, qu'il conviendra de préciser par la production des cartographies correspondantes, en concertation avec le COPIL.

Points 1 et 2 : Présentation des objectifs de la charte Natura 2000, son contenu, ses modalités d'adhésion, les contreparties et son contrôle, puis de la façon dont sont organisées les 3 chartes (cf. diaporama ci-après).

Pauline Leclerc demande pourquoi il n'y a pas de charte spécifique pour les manifestations nautiques permettant une exonération d'incidences.

Les chargés de mission Natura 2000 répondent que c'est une démarche qui nécessite un long travail de concertation. A ce jour, seul le Parc naturel marin d'Iroise a élaboré cette charte spécifique au bout d'un an de travail avec les acteurs et les services de l'Etat. C'est à ce stade très prématuré, ces chartes spécifiques seront vues plus tard dans le cadre de l'animation du site.

Cécile Gicquel de l'AAMP précise que les formulaires d'exonération d'évaluation d'incidences n'existent pas encore, la procédure n'est donc pas encore opérationnelle.

M. PALLARD signale que le formulaire DDTM d'adhésion à la charte Natura 2000 est plutôt rédhibitoire pour les propriétaires de parcelles privés en site Natura 2000, et regrette que la charte dérive de plus en plus vers le contrôle.

Point 3 : Examen des propositions de recommandations et d'engagements de la charte. Lecture une à une des propositions.

Je m'informe auprès de l'opérateur local (ou de ma fédération sportive, mon association, etc.) sur les habitats et espèces protégées du site Natura 2000, notamment sur les zones particulièrement sensibles, ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter lorsque j'exerce mon activité.

Pauline Leclerc demande si ce n'est pas aux opérateurs de s'assurer de la bonne connaissance des enjeux Natura 2000 par les usagers du site. Sera-t-il mis à disposition des clubs, associations, etc. des documents pédagogiques, cartes, etc. sur le sujet, des formations seront-elles organisées, etc. ?

Pascal Ragot répond que oui, une stratégie de communication et de sensibilisation sur le site Natura 2000 va être mise au point, des actions en ce sens sont d'ores et déjà menées : formations de moniteurs et encadrants, transmission de données, etc.

Je préviens toute pollution chimique et biologique en ne rejetant aucun produit chimique ou contaminé dans le milieu naturel. J'utilise des produits d'entretien biodégradables ou écolabellisés, ainsi que des techniques respectueuses de l'environnement, pour l'entretien d'équipements, infrastructures, aménagements ou espaces divers, publics ou privés.

Tom Daune précise que la réglementation sanitaire constitue une limite au respect de cette recommandation, car elle impose certains produits de nettoyage et entretien pour les structures accueillant du public et proposant de la restauration.

Pascal Ragot répond que cela a bien été pris en compte, c'est pour cela que c'est une recommandation, à suivre dans la mesure du possible.

Sur l'estran, sauf autorisation, je ne circule pas en véhicule à moteur (G et T).

Ajouter « conformément à la réglementation ».

Je veille à ne pas déranger les oiseaux et mammifères marins en évitant l'utilisation de dispositifs bruyants ou de dispositifs lumineux la nuit, en me tenant à bonne distance d'eux et en m'écartant quand je les dérange visiblement (envol ou fuite, cris ou comportement agité autour du nid, etc.). Je m'informe de la réglementation concernant le comportement à adopter en mer en présence de mammifères marins.

Supprimer « autour du nid » car cela peut concerner aussi les mammifères marins. Supprimer la phrase sur la réglementation concernant le comportement à adopter en mer en présence de mammifères marins, car ceci est précisé dans une autre recommandation.

- ❑ Hors plages, sur les secteurs sensibles du site Natura 2000, je ne promène pas mon chien, ou je le tiens en laisse à défaut. Sur les plages, je ne promène pas mon chien, conformément à la réglementation (G et T).

L'assemblée fait remarquer qu'un règlement sanitaire interdit la présence des animaux sur les plages toute l'année, mais que cette réglementation n'est jamais appliquée. Des questions sont posées sur la présence des chiens aux Glénan, il faudrait sans doute envisager entre autres une sensibilisation en partenariat avec les transporteurs de passagers.

- ❑ Si je dois survoler le site Natura 2000, je m'informe de la réglementation concernant mon activité, notamment les zones officielles d'exclusion de survols.

Une question est posée sur la prise en compte des drones. Ce sera à étudier en phase d'animation, des drones ont été proposés à la pointe du Finistère pour des tournages, en substitution aux hélicoptères. Ces drones semblent moins dérangeants pour l'avifaune.

- ❑ Au port ou au mouillage, si mon bateau n'est pas équipé de cuves de récupération des eaux usées, j'utilise les infrastructures sanitaires du port et j'utilise des produits biodégradables et écolabellisés (toilette, vaisselle, entretien du navire).

Tom Daune pense qu'il faut reformuler cette proposition qui est impossible à mettre en œuvre car d'une part, il n'y a pas d'installations sanitaires sur les zones de mouillages, ensuite celles du port de Saint-Nicolas seraient sous-dimensionnées par rapport à la fréquentation que générerait cette recommandation.

Nouvelle proposition de rédaction : au port ou au mouillage, si mon bateau n'est pas équipé de cuves de récupération des eaux usées, j'utilise les infrastructures sanitaires du port dans la mesure du possible. A minima, j'utilise à bord des produits biodégradables et écolabellisés (toilette, vaisselle, entretien du navire).

- ❑ Pour l'entretien ou la réparation de mon bateau, j'utilise les aires de carénage et espaces techniques aux normes. J'adopte des produits et des pratiques limitant mon impact environnemental : produits biodégradables et écolabellisés, brossages, etc.

Christian Vermeulin se déclare très favorable au brossage de coques. Il ajoute qu'il faut préciser pour l'utilisation des aires de carénage « conformément à la réglementation ». Serge Chénéde se dit également favorable au brossage mais encore faut-il que les règlements portuaires le permettent. Par exemple à Loctudy ce n'est pas le cas. Jean-rené Couliou explique que le brossage avait été proposé par le Conseil Supérieur de la Navigation, comme alternative au carénage, mais que la PREMAR a écarté cette proposition.

Certains plaisanciers soulignent qu'il n'y a pas partout d'aires de carénage et espaces techniques aux normes, donc encore faut-il pouvoir y accéder. Frédérique Boesse signale qu'il existe un système de carénage itinérant : un tracteur permettant de sortir les bateaux de l'eau et de les caréner au-dessus d'une bâche étanche afin de récupérer les eaux. Ce système a été testé à Fouesnant.

Cette question est à rattacher aux réflexions de Nautisme en Finistère, du conseil général, du SIOCA et du Pays de Cornouaille sur l'offre en matière d'équipement portuaire. Cette problématique sera à approfondir dans le cadre du projet en cours d'élaboration sur l'éconavigation.

- ❑ Dans la mesure du possible, j'évite d'ancrer mon navire sur les récifs, notamment les tombants rocheux, afin de préserver la faune et la flore fixée.

Il est signalé qu'il n'y a pas beaucoup de mouillage sur les tombants pour des raisons de sécurité du mouillage. Héloïse You demande pourquoi est-ce une recommandation et non un engagement et si cela peut évoluer. Il est répondu que c'est parce que l'on n'a pas de carte de localisation des tombants à fournir pour le moment, et que les adhérents ne peuvent donc s'engager à le respecter (et les services de l'Etat à le contrôler).

- ❑ En mer, quand je croise des mammifères marins ou des oiseaux, je ne m'approche pas trop près d'eux et je ne les poursuis pas. Si des mammifères marins s'approchent de mon embarcation, je maintiens une trajectoire parallèle à leur route et réduis ma vitesse à 5 nœuds. J'évite les changements brusques de direction et de vitesse, conformément à la réglementation.

Cécile Gicquel propose de rajouter le requin pèlerin à cette recommandation. Pas d'objection de l'assemblée.

- ❑ Lorsque je navigue à proximité d'îles ou îlots abritant des mammifères marins ou des oiseaux, pour ne pas les déranger, je m'engage à respecter une distance minimale de 150 m en embarcation non motorisée, 300 m en embarcation motorisée et 500 m en jet-ski. Si je dois m'approcher de ces îles et îlots, je réduis ma vitesse à 5 nœuds et j'évite les zones sensibles définies en concertation avec l'opérateur Natura 2000.

Christian Vermeulin pense que si des distances sont proposées, il faut préciser des secteurs par une cartographie, ainsi que des périodes. Pauline Leclerc demande pourquoi une différence est introduite entre les navires motorisés et les jetskis.

Pascal Ragot répond que des études ont démontré que le jetski est plus dérangeant pour les oiseaux et mammifères marins de par son niveau d'émissions sonores et ses variations, dues notamment à l'échappement à l'air libre et non dans l'eau. Le parc marin d'Iroise vient d'ailleurs de l'interdire dans certains secteurs.

- ❑ Je prends connaissance et je respecte la Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable du 7 juillet 2010.

Il est demandé des précisions sur cette charte et son contenu. Elle sera donc rajoutée en annexe afin que les adhérents puissent en prendre connaissance. Il s'agit d'une charte signée entre les principales associations de plaisanciers au niveau national et les ministères de l'écologie et de l'agriculture et de la pêche, à l'issue du Grenelle de la mer.

- ❑ Kite-surfeur, je ne navigue pas dans les zones et aux périodes particulièrement sensibles pour l'avifaune, définies en concertation avec l'opérateur Natura 2000.

Pauline Leclerc pense que cet engagement est prématuré et que l'on a un peu trop tendance à stigmatiser certains sports et loisirs nautiques. Elle préférerait que ce soit mis en recommandation car les zonages ne sont pas encore définis. Tom Daune n'est pas inquiet à ce niveau, le sujet a déjà fait l'objet d'une concertation en 2013, un zonage avait été proposé et un arrêté municipal était en préparation, mais la DDTM a fait stopper la démarche, car la fédération n'avait pas été associée aux réflexions. Pascal Ragot explique que ce travail de concertation sera repris en septembre prochain, il propose de reporter à ces réunions la question d'inscrire ce point en recommandation plutôt qu'en engagement.

- Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à donner accès à ma propriété pour les besoins d'études, de suivi et de contrôle en lien avec la gestion du site.

M. Pallard exprime son désaccord sur ce point. Il considère que l'on en demande trop aux propriétaires privés qui n'ont plus confiance en les pouvoirs publics. Il est donc proposé une nouvelle rédaction :

Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à donner accès à ma propriété pour les besoins d'études et de suivi en lien avec la gestion du site Natura 2000, dès lors que l'opérateur en formulera la demande à chaque fois et s'engagera à respecter les consignes d'accès à ma propriété (période, voie d'accès, durée sur site, etc.)

- Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à ne pas stocker de déchets végétaux sur les habitats et, selon leur nature, à les composter, les broyer, et/ou les rapatrier à terre.

Il est demandé de joindre une liste des espèces invasives et d'enlever le « et » dans la phrase : « et/ou les rapatrier à terre ».

- Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à ne pas y introduire ou ne pas y entretenir d'espèces invasives.

Il est demandé de préciser le terme d'entretenir et de le remplacer plutôt par « ne pas favoriser le développement d'espèces invasives ».

- En cas de pâturage, je m'engage à pratiquer une gestion extensive. Je proscriis le pâturage hivernal prolongé et l'affouragement.

Il est demandé de préciser la notion d'élevage extensif, en équivalent nombre de bêtes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les projets de charte sont donc validés sous réserve de la prise en compte des corrections apportées ce jour.

Les chartes seront incluses au tome II des DOCOBs, actuellement en relecture par les services de l'Etat, qui seront transmis au COPIL une fois validés.

La séance est levée à 16h30.

Rapporteurs : Sophie Lecerf/ Pascal Ragot.

**Sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h »
« Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon »**



Groupe de travail : charte Natura 2000

24 juin 2014
Mairie de Fouesnant



Ordre du jour



- I. Rappels sur la charte Natura 2000 : objectif, contenu, adhésion, contreparties et contrôle.
- II. Organisation de la charte sur chaque site Natura 2000
- III. Examen des propositions de recommandations et d'engagements des trois chartes

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014



I. Rappels sur la charte Natura 2000

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Objectifs de la charte

- ✓ Outil de gestion contractuelle
- ✓ Démarche volontaire d'adhésion au Docob, non rémunérée.

Articles R. 414-12 et R414-12-1 du code de l'environnement :
Liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB.

Outil destiné :

- aux titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains ou espaces inclus dans un site N2000, dont les engagements de gestion ne nécessitent pas de contribution financière (Etat, UE, collectivité...);
- aux professionnels et utilisateurs d'espaces marins (toutes les activités professionnelles et de loisirs sont concernées).

Permet aux signataires de :

- marquer leur engagement en faveur de N2000,
- faire reconnaître des bonnes pratiques déjà mises en œuvre, ou les développer,
- bénéficier d'avantages fiscaux et de certaines aides publiques

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Contenu de la charte

⇒ **ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTRÔLE :**
Engagements « à faire » ou « à ne pas faire », en lien avec les objectifs de conservation du site :

- bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées, favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ;
- ne pas faire supporter à l'adhérent à la charte un coût de mise en œuvre supérieur aux bonnes pratiques en vigueur ou acceptées localement.
- ne pas être limités au respect des exigences réglementaires.

➤ **NB : Les engagements faisant l'objet d'un contrat ne peuvent être retenus simultanément dans la charte.**

Différents types :

- engagements de portée générale, portant sur tout le site ;
- engagements « zonés » par grands types de milieux ;
- engagements par type d'activité (ex : précision des conditions d'exercice des activités (périodes, fréquence, techniques, équipements, etc.)).

⇒ **RECOMMANDATIONS :**
Sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et encouragement de toute action en ce sens.

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Adhésion

Adhésion individuelle ou collective.
Une structure adhérent à la charte s'engage à informer ses adhérents et veille à ce que les engagements soient bien respectés.

L'adhérent est selon les cas :

- 1) le propriétaire,
- 2) la personne disposant d'un « mandat » (convention de gestion, AOT...)
➤ *possibilité adhésion conjointe propriétaire et « mandataire » ;*
- 3) des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers, etc.).

1) **Adhésion du propriétaire (hors bail rural) :** adhésion à :

- tous les engagements de portée générale,
- tous les engagements correspondant aux types de milieux présents sur les parcelles concernées

Si certains droits confiés à des mandataires (ex : bail de chasse, cession droit de pêche, convention d'utilisation, etc.), le propriétaire s'engage à :

- informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrit ;
- modifier les mandats afin de les rendre conformes

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Adhésion

2) **Adhésion d'un « mandataire »** : adhésion aux :

- engagements correspondant aux droits réels ou personnels dont il dispose ;
- et pour les engagements « zonés », aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles porte l'adhésion et pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels.

3) **Adhésion d'un professionnel ou utilisateur d'espaces marins** : adhésion aux engagements correspondant aux activités qu'ils pratiquent (engagements pouvant être déclinés par types de milieux si pertinent)

Territoire concerné : rayon d'activités du professionnel quand il est précis ou l'intégralité du site dans les autres cas).

Durée d'adhésion : 5 ans renouvelable.

Déclaration d'adhésion : Formulaire de charte + déclaration d'adhésion disponibles auprès de la DDTM, de la DREAL et de la structure animatrice

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Contreparties

- Possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.
- Dispenses d'évaluation des incidences pour tous les programmes, manifestations et interventions dont les conditions d'élaboration ou de déroulement sont précisément et de façon exhaustive définies dans la charte.
 - **A ce jour, les chartes des sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon ne permettent pas de dispenser ses signataires d'évaluation d'incidences. Pourront être retravaillées dans cette perspective en phase d'animation.**
- Exonération de TFPNB pour les parcelles situées dans le site Natura 2000 et exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

Contrôle et sanctions

- En cas de non-respect des engagements souscrits dans la charte, démontré lors d'un contrôle administratif : suspension de l'adhésion, et annulation des exonérations fiscales et d'évaluation d'incidences.

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Organisation

II. Organisation de la charte sur les 3 sites Natura 2000

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Organisation

Charte des Glénan et de Trévignon

3 fiches :

- **Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers**
- **Recommandations et engagements s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes**
- **Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles (ou espaces terrestres) et de l'estran**

Dans chaque fiche, des engagements et/ou recommandations :

- ✓ généraux
- ✓ relatifs à la lutte contre les pollutions
- ✓ relatifs aux habitats ou aux espèces
- ✓ relatifs à certaines activités

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Organisation

Charte de Penmarc'h

Engagements et recommandations communs à ceux des chartes Glénan et Trévignon mais **organisation différente** (pas de milieux terrestres inclus dans le site, hormis l'estran dans certaines zones) :

2 fiches :

- **Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers :**
 - ✓ généraux
 - ✓ relatifs à la lutte contre les pollutions
 - ✓ relatifs aux habitats ou aux espèces
- **Recommandations et engagements relatifs aux activités**

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels

Organisation

III. Examen des propositions de recommandations et d'engagements des 3 chartes

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Recommandations :
		<input type="checkbox"/> Je m'informe auprès de l'opérateur local (ou de ma fédération sportive, mon association, etc.) sur les habitats et espèces protégées du site Natura 2000, notamment sur les zones particulièrement sensibles, ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter lorsque j'exerce mon activité.
		<input type="checkbox"/> Je me tiens informé sur les réglementations relatives au site Natura 2000 ainsi que sur celles spécifiques à mon activité.
		
		
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Recommandations :
		<input type="checkbox"/> Je m'informe auprès de l'opérateur local et contribue à l'amélioration des connaissances sur le site Natura 2000 en participant aux enquêtes et études menées par l'opérateur et en lui transmettant mes observations sur:
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Les activités : fréquentation des Etocs, apparition de nouvelles activités, manifestations ponctuelles, etc. ➢ Les espèces (si mes compétences, notamment en matière de détermination des espèces, le permettent) : mammifères marins, oiseaux, nouvelles espèces, espèces invasives, mortalités de mammifères marins ou oiseaux, animaux bagués, etc. ➢ Les milieux naturels : dégradation, pollution, érosion, évolution générale, habitats non cartographiés (herbiers, maërl, etc.), etc.
		<input type="checkbox"/> Je respecte les cheminements et canalisations de fréquentation, je ne franchis pas les barrières, ganivelles et clôtures destinées à protéger les milieux naturels, dunes en particulier, ou l'avifaune en nidification (G et T).
		
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :
		<input type="checkbox"/> Structure associative ou commerciale, je m'engage à informer mes clients/adhérents/stagiaires de la sensibilité des milieux naturels et des espèces du site Natura 2000, et des pratiques à adopter pour les préserver. Je m'assure que les personnes que j'encadre respectent ces recommandations.
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Point de contrôle : transmission effective par les structures commerciales ou associatives des bonnes pratiques à adopter à leurs clients / adhérents / stagiaires, et veille effective du respect de ces recommandations par les encadrants ou responsables. ➢ Engagement souscrit auprès du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la Finistère.
		<input type="checkbox"/> Je m'engage à informer l'opérateur de tout projet inhabituel lié à mon activité dans, ou à proximité du site Natura 2000 notamment en prévision d'une éventuelle évaluation d'incidences. Je m'engage à adapter mon projet au besoin, en fonction des impacts potentiels.
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Point de contrôle : prise de contact effective auprès de l'opérateur local du projet et adaptation du projet selon les impacts et enjeux.
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Lutte contre les pollutions
		Recommandations :
		<input type="checkbox"/> Je ne jette pas de déchets dans la nature, je ramasse ceux que j'y trouve et les dépose dans les bacs destinés à leur collecte ou les ramène avec moi.
		<input type="checkbox"/> Je préviens toute pollution chimique et biologique en ne rejetant aucun produit chimique ou contaminé dans le milieu naturel. J'utilise des produits d'entretien biodégradables ou écolabellisés, ainsi que des techniques respectueuses de l'environnement, pour l'entretien d'équipements, infrastructures, aménagements ou espaces divers, publics ou privés.
		
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Préservation des habitats et des espèces végétales
		Recommandations :
		<input type="checkbox"/> Je ne dégrade pas les habitats Natura 2000 ou les habitats d'espèces Natura 2000 par la pratique de mon activité, par un travail du sol (semis, culture, plantation, etc.) ou par des aménagements divers, même temporaires, et je remets en état les lieux après tout aménagement temporaire ou manifestation ponctuelle (G et T).
		<input type="checkbox"/> Sauf autorisation spécifique, je ne prélève pas de fleurs ou de plantes, ni de galets, cailloux ou sable sur le site Natura 2000. Je ne modifie pas non plus les milieux naturels en emplantant des galets ou roches (cairns).
		<input type="checkbox"/> Je ne stocke pas, même temporairement, de matériel, matériaux ou d'embarcations en haut de plage, sur les prés salés, la pelouse littorale ou sur la dune. Le cas échéant, j'adopte des pratiques me permettant de limiter mon impact sur les habitats naturels (G et T).
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
		Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers
		Préservation des habitats et des espèces végétales
		Recommandations :
		<input type="checkbox"/> Je participe activement à l'éradication des espèces invasives selon les recommandations de l'opérateur Natura 2000. Je l'informe en cas de découverte de nouveaux foyers ou de tendance à l'invasion, dans ou à proximité du site Natura 2000 (G et T).
		<input type="checkbox"/> Sur l'estran je ne piétine pas les habitats sensibles tels que les herbiers de zostères et les récifs d'hermelles.
		<input type="checkbox"/> Conformément à la réglementation et sauf dérogation, je ne fais pas de feux sur le site Natura 2000 (G et T).
		<input type="checkbox"/> Sur l'estran, sauf autorisation, je ne circule pas en véhicule à moteur (G et T).
<small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers</p> <p>Préservation de l'avifaune et des mammifères marins</p>		
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je veille à ne pas déranger les oiseaux et mammifères marins en évitant l'utilisation de dispositifs bruyants ou de dispositifs lumineux la nuit, en me tenant à bonne distance d'eux et en m'écartant quand je les dérange visiblement (envol ou fuite, cris ou comportement agité autour du nid, etc.). Je m'informe de la réglementation concernant le comportement à adopter en mer en présence de mammifères marins. <input type="checkbox"/> Hors plages, sur les secteurs sensibles du site Natura 2000, je ne promène pas mon chien, ou je le tiens en laisse à défaut. Sur les plages, je ne promène pas mon chien, conformément à la réglementation (G et T). <input type="checkbox"/> Si je dois survoler le site Natura 2000, je m'informe de la réglementation concernant mon activité, notamment les zones officielles d'exclusion de survols. 		
<p>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site et des usagers</p> <p>Préservation de l'avifaune et des mammifères marins</p>		
<p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si je dois survoler le site Natura 2000, je m'engage à m'informe auprès de l'opérateur local sur les zones et périodes de plus forte sensibilité de la faune sauvage, sensible au dérangement. Je m'engage à respecter les consignes en la matière, en particulier les altitudes de survols. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle :</i> respect des altitudes préconisées. ➢ <i>Engagement souscrit auprès des Préfets Maritime de l'Atlantique et du Finistère</i> 		
<p>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</p>		

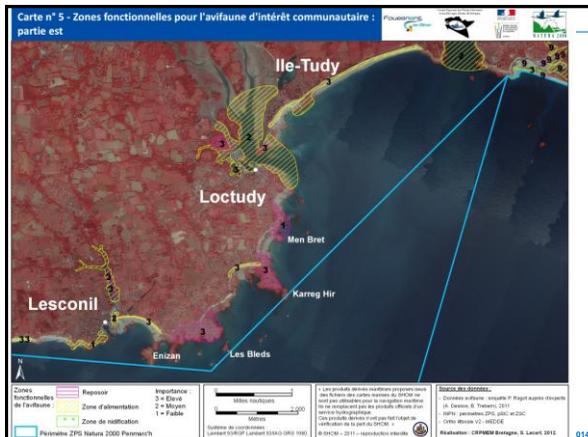
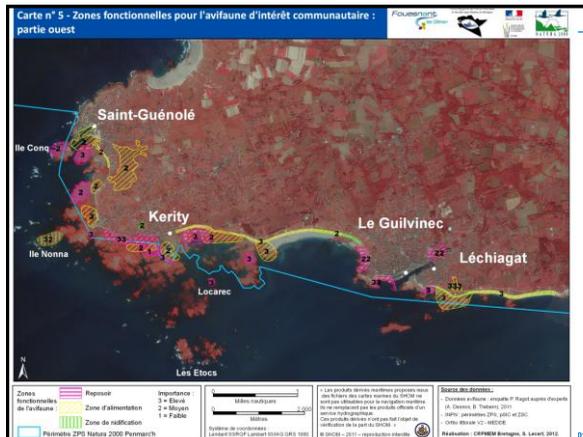
Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Lutte contre les pollutions</p>		
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Au port ou au mouillage, si mon bateau n'est pas équipé de cuves de récupération des eaux usées, j'utilise les infrastructures sanitaires du port et j'utilise des produits biodégradables et écolabellisés (toilette, vaisselle, entretien du navire). <input type="checkbox"/> Je veille à ne pas polluer le plan d'eau lorsque je fais le plein en carburant de mon navire et lorsque je procède à des réparations sur le moteur. J'entretiens mon moteur à cet effet. <input type="checkbox"/> Pour l'entretien ou la réparation de mon bateau, j'utilise les aires de carénage et espaces techniques aux normes. J'adopte des produits et des pratiques limitant mon impact environnemental : produits biodégradables et écolabellisés, brossages, etc. 		
<p>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Préservation des habitats marins et des espèces végétales marines</p>		
<p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans la mesure du possible, j'évite d'ancreur mon navire sur les récifs, notamment les tombants rocheux, afin de préserver la faune et la flore fixée. <p>Engagement de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je m'engage à ne pas ancrer mon navire dans les herbiers de zostères (cf. carte de localisation des herbiers ci-après), je privilégie des fonds clairs et sableux, dans la limite des impératifs de sécurité du mouillage. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle :</i> absence de navires ancrés dans les herbiers. ➢ <i>Engagement souscrit auprès du préfet maritime de l'Atlantique.</i> 		
<p>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</p>		

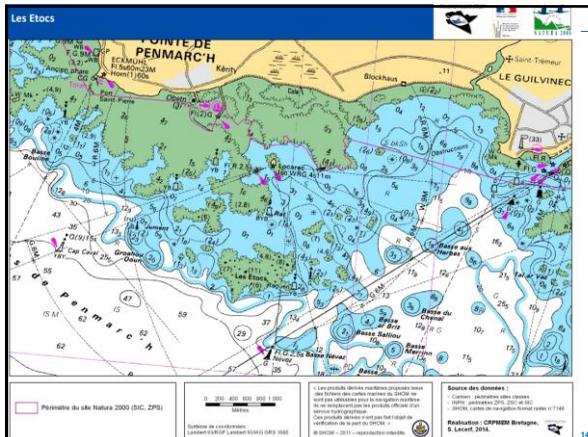


Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Préservation de l'avifaune et des mammifères marins</p>		
<p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En mer, quand je croise des mammifères marins ou des oiseaux, je ne m'approche pas trop près d'eux et je ne les poursuis pas. Si des mammifères marins s'approchent de mon embarcation, je maintiens une trajectoire parallèle à leur route et réduis ma vitesse à 5 nœuds. J'évite les changements brusques de direction et de vitesse, conformément à la réglementation. 		
<p>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Préservation de l'avifaune et des mammifères marins</p> <p>Engagement de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Lorsque je navigue à proximité d'îles ou îlots abritant des mammifères marins ou des oiseaux, pour ne pas les déranger, je m'engage à respecter une distance minimale de 150 m en embarcation non motorisée, 300 m en embarcation motorisée et 500 m en jet-ski. Si je dois m'approcher de ces îles et îlots, je réduis ma vitesse à 5 nœuds et j'évite les zones sensibles définies en concertation avec l'opérateur Natura 2000. <p>Penmarc'h : Les Etocs, l'île Conq, l'île Nonna et Locarec.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Point de contrôle : respect des distances de navigation, des zonages sensibles et des vitesses d'approche. ➢ Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de l'Atlantique. 		



Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Préservation de l'avifaune et des mammifères marins</p> <p>Engagement de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ En présence de phoques ou d'oiseaux marins en reposoir sur les îlots ou secteurs définis en concertation avec l'opérateur, je m'engage à ne pas y débarquer, car ce sont des zones où la faune est sensible au dérangement. <p>Penmarc'h : Les Etocs, l'île Conq, l'île Nonna et Locarec.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Point de contrôle : absence de débarquement sur les îlots ou secteurs définis en concertation avec l'opérateur, en présence de phoques ou d'oiseaux marins en reposoir. ➢ Engagement souscrit auprès des Préfets maritime de l'Atlantique et du Finistère. 		



Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Pêche de loisir et récolte profes. des algues de rive</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Je me tiens informé sur la réglementation en vigueur encadrant la pêche à pied et embarquée de loisir (espèces, tailles de capture, quantités, engins, marquage, etc.) et me renseigne régulièrement auprès des autorités compétentes sur les éventuelles mesures temporaires (fermetures sanitaires ou repos biologique) et évolutions de la réglementation. J'adopte des pratiques respectueuses des habitats et des espèces telles que : <ul style="list-style-type: none"> ➢ toujours remettre en place les blocs et reboucher les trous creusés et ne jamais pêcher dans les herbiers (conformément à la nouvelle réglementation en vigueur (Arrêté préfectoral du 21/10/2013 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins); ➢ ne pêcher que ce que je vais consommer ; ➢ ne pas piétiner les algues brunes et les herbiers ; ➢ utiliser des outils les plus sélectifs possibles. 		

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Pêche de loisir et récolte profes. des algues de rive</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je prends connaissance et je respecte la Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable du 7 juillet 2010. <input type="checkbox"/> Je ne pose pas mon filet trop près de tombants rocheux pour préserver la faune fixée lors de l'opération de virage, et, dans la mesure du possible, je ne le laisse pas à l'eau plus de 48h. <input type="checkbox"/> Lorsque je pêche des pouces-pieds ou que je récolte des algues, je veille à ne pas mettre la roche à nue afin que le crustacé ou l'algue puissent recoloniser la roche.

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Pêche de loisir et récolte profes. des algues de rive</p> <p>Engagement de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Récoltant professionnel d'algues de rives, je m'engage à respecter les recommandations du Guide des bonnes pratiques de récolte des algues de rive, réalisé à l'initiative des professionnels de l'agriculture biologique dans le cadre du projet Algomarbio, coordonné par Inter Bio Bretagne. <ul style="list-style-type: none"> > <i>Point de contrôle :</i> signature du Guide par les récoltants professionnels exerçant sur le site, respect des recommandations. > <i>Engagement souscrit auprès des Préfets maritime de l'Atlantique et de la région Bretagne.</i>

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Plongée sous-marine</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans le cadre de ma pratique de la plongée sous-marine, je prends connaissance et je respecte les recommandations du Guide pour le développement durable des activités subaquatiques élaboré en 2011 par la FFESSM à destination des clubs de plongée et du grand public. <input type="checkbox"/> En plongée sous-marine, je fais attention à ma stabilisation et évite de casser la faune fixée en m'y accrochant, en donnant des coups de palmes ou en m'agenouillant sur le fond.

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements et s'appliquant à la navigation et la fréquentation maritimes</p> <p>Planche à voile et kite-surf</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je ne grée pas ma planche à voile ou mon aile de kite-surf sur la dune (G et T). <p>Engagement de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Kite-surfeur, je ne navigue pas dans les zones et aux périodes particulièrement sensibles pour l'avifaune, définies en concertation avec l'opérateur Natura 2000. <ul style="list-style-type: none"> > <i>Point de contrôle :</i> absence de navigation en zone et période particulièrement sensible pour l'avifaune. > <i>Engagement souscrit auprès du préfet maritime de l'Atlantique.</i>

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles et de l'estran</p> <p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à informer tout prestataire, mandataire, personne ou structure autorisé à intervenir sur ma propriété, de la sensibilité des milieux naturels et des espèces, ainsi que des bonnes pratiques à adopter en la matière. J'informe également l'opérateur Natura 2000 de ces interventions inhabituelles ou manifestations ponctuelles sur ma propriété. <ul style="list-style-type: none"> > <i>Point de contrôle :</i> information du prestataire/mandataire, personne ou structure autorisée à intervenir sur une propriété, des habitats/espèces présents, de leur sensibilité et des bonnes pratiques à adopter. Information de l'opérateur Natura 2000 des interventions inhabituelles ou manifestations ponctuelles autorisées. > <i>Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.</i>

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
		<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles et de l'estran</p> <p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à donner accès à ma propriété pour les besoins d'études, de suivi et de contrôle en lien avec la gestion du site. <ul style="list-style-type: none"> > <i>Point de contrôle :</i> pas de refus et accès facilité à la propriété pour l'opérateur, les services de l'Etat, les experts scientifiques, etc. > <i>Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère.</i>

GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles et de l'estran</p> <p>Préservation des habitats et de la flore terrestre</p>		
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou association, je privilégie un nettoyage sélectif, manuel et non mécanique des plages. <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, j'entretiens au besoin les habitats Natura 2000 et zones fonctionnelles des espèces Natura 2000, conformément à l'action d'entretien des milieux du DOCOB (mesure TF4). <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, en cas de pâturage, je pratique une gestion extensive, je proscriis le pâturage hivernal prolongé et l'affouragement. Je limite l'emploi de produits sanitaires pour mes animaux ainsi que le piétinement des berges en zones humides et lagunaires par des aménagements adaptés (abreuvoirs, clôtures, etc.). 		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles et de l'estran</p> <p>Préservation des habitats et de la flore terrestre</p>		
<p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Collectivité locale, je m'engage à réaliser un nettoyage des plages sélectif, manuel et non mécanique sur les secteurs définis en concertation avec l'opérateur Natura 2000, où cet habitat joue un rôle fonctionnel majeur (hauts de plage non artificialisés). <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : nettoyage sélectif, manuel et non mécanique des plages sur les secteurs ciblés. ➢ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère. <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à ne pas stocker de déchets végétaux sur les habitats et, selon leur nature, à les composter, les broyer, et/ou les rapatrier à terre. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : absence de dépôts végétaux sur les habitats ou de traces imputables à cette pratique ; compostage, broyage et/ou rapatriement à terre. ➢ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère. 		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des îles et de l'estran</p> <p>Préservation des habitats et de la flore terrestre</p>		
<p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, en zone humide ou lagunaire, je m'engage à maintenir la structure et le fonctionnement du milieu en proscrivant tout endiguement, assèchement, nivellement, comblement, drainage ou prises d'eau excessives. Je n'utilise pas de produits phytosanitaires et de fertilisants, ni ne réalise d'amendement sur ou à proximité de ces milieux. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : pas d'aménagement ou trace d'aménagement modifiant la structure et le fonctionnement de la zone humide ou lagunaire ; aucune utilisation de produits polluants et aucun impact imputable à cette pratique. ➢ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère. <input type="checkbox"/> Propriétaire ou ayant droit sur le site Natura 2000, je m'engage à ne pas y introduire ou ne pas y entretenir d'espèces invasives. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : pas d'introduction ou d'entretien d'espèces invasives. ➢ Engagement souscrit auprès du Préfet du Finistère. 		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des espaces terrestres et de l'estran</p> <p>Agriculture</p>		
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agriculteur, j'entretiens et aménage ma parcelle favorablement à la conservation des habitats et espèces Natura 2000. <input type="checkbox"/> En cas de pâturage, je limite l'emploi de produits sanitaires pour mes animaux, ainsi que le piétinement des berges en zones humides ou lagunaires par des aménagements adaptés (abreuvoirs, clôtures etc.). 		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		

Rappels	Organisation	Contenu
<p>Recommandations et engagements s'appliquant à la fréquentation, l'occupation et l'usage des espaces terrestres et de l'estran</p> <p>Agriculture</p>		
<p>Engagements de bonnes pratiques soumis à contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En cas de pâturage, je m'engage à pratiquer une gestion extensive. Je proscriis le pâturage hivernal prolongé et l'affouragement. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : pas de pratiques intensives, de dégradation importante du couvert végétal, ni d'affouragement. <input type="checkbox"/> En cas de fauche, je m'engage à réaliser celle-ci du centre vers l'extérieur et je conserve une bande végétale (haie, bande enherbée...) aux limites de ma parcelle. <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Point de contrôle</i> : fauchage du centre vers l'extérieur ; conservation d'une bande végétale aux limites de la parcelle. 		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		

<p>Merci de votre attention</p>		
<p style="text-align: right;"><small>GT N2000 PGT charte – 24 juin 2014</small></p>		